



Commune de Leudelange

Direction des Affaires communales
Règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Date délibération : 7 mars 2024

Référence 359/24/CR	848x156ef
---------------------	-----------

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

La présente notification vaut accusé de réception.

La délibération transmise le 22 mars 2024 est exécutoire à partir du même jour, sans préjudice d'une éventuelle suspension ou annulation à intervenir en exécution de l'article 107 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Fait le 25 mars 2024

